



Demande de l' employeur justificatif suite absence controle cpam

Par **vallouz63**, le **27/08/2009** à **00:35**

Bonjour, je vous expose le souci, je viens de recevoir un courrier de l'employeur qui me demande de lui envoyer dans les plus brefs délais un justificatif pour mon absence suite au passage d'un contrôleur de la sécurité sociale. Je suis en arrêt depuis bientôt un mois pour (insomnies, troubles d'adaptations, angoisses, etc) mon médecin n'a pas précisé les heures libres. et le jour où le contrôleur est passé j'étais couché ! j'ai entendu sonner mais je ne me suis pas levé. je n'ai rien trouvé dans ma boîte aux lettres m'informant du passage de ce contrôleur. comment puis-je prouver ma bonne foi et dire que je dormais car vu que le médecin me prescrit antidépresseur et anxiolytique et que je ne dors pas la nuit ces médicaments m'endorment dans la journée. merci pour vos conseils.

Par **Berni F**, le **27/08/2009** à **09:12**

Bonjour, voici un élément de réponse
: http://rfconseil.grouperf.com/article/0175/ms/rfconsms0175_2108553.html

Par **vallouz63**, le **27/08/2009** à **11:09**

bonjour Berni F et merci de prendre la peine de me répondre. J'ai déjà pu trouver ces informations sur le net mais je ne trouve rien qui me dit que faire dans le cas où je me trouvais à mon domicile, que le contrôleur n'a pas daigné monter frapper chez moi ou laisser un avis

de passage.rnrnbonne journée a vous

Par **Visiteur**, le **27/08/2009 à 18:58**

bonsoir,rnrnrnsi le contrôleur n'a rien laissé dans la boîte aux lettres, c'est c'est certainement un coup de bluff de votre patron.rnrncar en cas d'absence un contrôleur vous met un avis dans la boîte aux lettres.rnrntéléphonez demain à votre centre sécu.... et expliquez leur la situation.

Par **vallouz63**, le **27/08/2009 à 19:36**

bonsoir carry et merci pour votre réponse.rnrnle souci dans cette histoire est que pour accéder aux boîtes aux lettres il faut pouvoir accéder à l'entrée ! mais en effet la sécurité sociale normalement doit m'écrire un courrier pour me signaler qu'ils sont passés hors je n'ai rien reçu de leur part.rnrnj'ai appelé le médecin remplaçant car le mien est absent cette semaine et il m'a confirmé cela. il me conseille de voir avec lui à son retour afin que celui ci fasse un courrier confirmant que vu mon traitement et mon état je me reposais. Mais la loi ne m'oblige pas à fournir d'information à mon employeur concernant mon état de santé !! rnrnA moins que mon employeur ai fait appel à une entreprise privée ? cela existe ?rnrnj'avoue ne rien n'y comprendre.rnrnen tout cas je vais aller à la sécurité sociale demain pour me renseigner.rnrnj'espère y voir plus clair.rnrnmerci

Par **vallouz63**, le **27/08/2009 à 19:55**

je viens de descendre à ma boîte aux lettres et je trouve un courrier reçu par la poste d'une entreprise privée m'indiquant qu'un médecin contrôleur s'est présenté à mon domicile et que mon absence a été constatée sans préciser ni d'heure, ni de non accès à mon appartement. Il me demande de me rapprocher de mon employeur !!! rnrnvoilà la réponse à une de mes questions !rnrnreste maintenant à savoir quelle est la valeur juridique de cette entreprise, et pourquoi cette personne en question n'a pas tenté d'accéder à l'entrée d'immeuble ? c'est trop facile !rnrnde plus je n'ai même pas le nom d'un interlocuteur hormis le nom de cette entreprise, pas de signature !!rnrnQui sont ces médecins contrôleurs ? dépendent ils de la cpam ? j'en doute !

Par **Visiteur**, le **28/08/2009 à 20:58**

rernrn<http://www.communique-de-presse-gratuit.com/produits-et-services-aux-entreprises/le-controle-medical-pour-lutter-contre-labsenteisme-abusif/>rnrnde mémoire je sais qu'un employeur peut payer une entreprise privée pour faire des contrôles, à condition qu'il complète le salaire...rnrnmais .. je ne me suis jamais penchée sur le problème et n'ai jamais eu à traiter de tels cas..rnrnavez vous appelé la cpam ?